



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Port Autonome de San Pedro
Un partenaire qui avance avec le monde



**PROGRAMME PILOTE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LA
REGION DU BAS SASSANDRA**

PARTENARIAT PASP/ SNU /BRS CI/ FER/FIRCA

Mars 2009

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Contexte Général.....	3
1.2. Contexte sectoriel.....	4
2. LOGIQUE	6
2.1. Problèmes à résoudre.....	6
2.2. Parties prenantes et bénéficiaires du projet	10
2.3. Justification du projet.....	11
2.4. Avantages comparatifs de la FAO.....	12
3. CADRE DU PROJET	12
3.1. Impact socio-économique du projet.....	12
3.2. Résultats et activités	13
3.3. Durabilité du projet	16
3.4. Risques et hypothèses	17
4. DISPOSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION.....	17
4.1. Cadre Institutionnel et Coordination.....	17
4.2. Stratégie et méthodologie.....	18
4.3. Contribution des bénéficiaires du programme.....	18
4.4. Schéma de financement	18
5. RAPPORTS ET EVALUATION.....	21
5.1. Suivi- évaluation interne.....	21
5.2. Suivi évaluation externe	21
5.3. Rapports	21
6. BUDGET DETAILLE DU PROGRAMME (en FCFA).....	22

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte Général

La Côte d'Ivoire connaît depuis 1999 une crise socio-politique, aux conséquences socio-économiques désastreuses. L'un des points culminants a été la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 qui s'est muée en rébellion armée et qui a conduit à la partition du pays.

Cependant, la signature, le 4 mars 2007, de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) (Burkina Faso), issu du dialogue direct entre le Président de la République et les Forces Nouvelles (ex-rébellion), a créé l'espoir d'une résolution définitive de cette crise.

Le gouvernement issu de l'APO a élaboré et adopté une feuille de route et des accords complémentaires. Les objectifs généraux de l'APO sont (i) la restauration de l'autorité de l'Etat et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, (ii) l'identification des populations et (iii) l'organisation des élections démocratiques, libres et transparentes au plus tard juin 2008.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement a élaboré un programme économique de sortie de crise avec l'appui des différents bailleurs de fonds.

La mise en œuvre de ce programme est encourageante et marquée par :

- **Au plan politique** : la restauration de l'unité territoriale à travers la suppression de la zone de confiance ; le redéploiement progressif de l'administration (Douanes, Administrations préfectorales, etc.) en zones Centre Nord Ouest (CNO), le regroupement des ex-combattants et des groupes d'auto-défense ; la relance et le lancement effectif des audiences foraines ; le démarrage du processus d'identification qui débouchera sur la tenue des élections ;
- **Au plan économique** : la croissance économique de 1,5% en 2007 contre 0,9% en 2006, de bonnes performances de croissance de 1,5% en 2007 malgré la baisse de la production pétrolière (21 %) qui a soutenu la croissance en 2004, 2005 et 2006. Cette relative bonne performance de l'économie nationale en 2007 s'explique par l'effet conjugué de la bonne tenue des secteurs télécommunications, du transport, du commerce et de la reprise du bâtiment et travaux publics. Pour la première fois depuis 1999, l'investissement privé a connu une forte croissance après une baisse cumulative de 30% en terme réels. L'inflation est restée modérée, en moyenne 1,6%. Toutefois les prix de certains produits de base ont connu une flambée en début 2008. L'excédent de la balance de paiement courante en 2007 s'établit à 1,4% du PIB contre 3,1% en 2006.

Les objectifs du Gouvernement pour l'année 2008 sont de rétablir les conditions d'une croissance durable et une confiance induite par une plus grande stabilité politique et une meilleure gouvernance et une transparence dans la gestion des secteurs clés (pétrole, gaz, café, cacao).

- **Au plan social** : Selon les résultats de la dernière enquête sur le niveau de vie des ménages, le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire est passé d'un seuil de 38 % en 2002 à 48,9% en 2008. Ce taux était de 42 % en 2006. Cette situation de précarité, de vulnérabilité de plus en plus grandissante des populations préoccupe au plus haut point le Gouvernement qui tente d'y apporter des réponses conséquentes. Malgré la hausse

soutenue du coût de la vie et la paupérisation des populations, l'on note cependant un retour progressif de la cohésion sociale marqué par le retour des déplacés en zones CNO.

1.2. Contexte sectoriel

1.2.1. Situation socio-économique de la région

La région du Bas Sassandra bénéficie d'un climat de type subéquatorial, chaud et humide toute l'année. Il se caractérise par une pluviométrie moyenne annuelle de 1 700 à 2 100 mm de pluies. Cette région possède une biodiversité très riche et de nombreuses forêts denses.

Cette région, à l'image de toute la Côte d'Ivoire est une zone de forte immigration. En effet, la migration des populations étrangères de l'Afrique de l'Ouest vers la Côte d'Ivoire a commencé à partir du 11^{ème} siècle qui avec la colonisation, va se dégager d'énormes potentialités économiques au Sud à travers la culture du café, du cacao et surtout l'exploitation forestière. L'insuffisance de main-d'œuvre a amené les colons à faire appel aux populations du nord pour soutenir le développement des régions du sud.

Par ailleurs, les politiques de développement régional, à travers la construction des barrages de Kossou et de Buyo et le programme de développement intégré du Sud-ouest avec l'Autorité pour l'aménagement du Sud Ouest (ARSO) ont provoqué la relocalisation d'importants groupes ethniques dans la région du bas Sassandra.

De même, les effets conjugués des sécheresses consécutives et des incendies de plantations dans les années 1970, ont occasionné d'importants mouvements de populations de l'Est, de l'ancienne boucle du cacao et du centre ouest vers le sud-ouest.

Le développement de grandes exploitations forestières et le licenciement de plusieurs travailleurs agricoles, à la suite de la privatisation des plantations agro-industrielles, ont été particulièrement à l'origine d'une installation massive d'allogènes dans le Sud- Ouest du pays.

Enfin, la très faible densité de la population au début des années 1960 (moins de 2 habitants au Km²), la création du port maritime en eau profonde de San Pedro et la guerre du Libéria ont été des facteurs déterminant du peuplement de cette région. Ainsi, trois grands groupes de populations cohabitent dans la région, à savoir:

- les autochtones dont les Kroumen (Tabou, San Pedro), les Bakwé (Méagui, San Pedro), les Bété (Soubré) et les Oubi (Taï), Wegné, Neyo et Godié (Sassandra)
- les allochtones dont les Sénoufo, Baoulé, Lobi, Agni, Yacouba, Gouro, etc.;
- les allogènes venus d'autres pays: burkinabé, maliens, guinéens, ghanéens, béninois, togolais, libériens, mauritaniens, etc.

Les groupes d'autochtones sont devenus minoritaires, au plan démographique, à cause de la forte migration dans cette région du pays, avec des pointes de 85 % (Goh Denis, 2004) dans la sous-préfecture de Méagui et moins de 18% d'autochtones à San Pedro pour une population

de 422 204 habitants. Cette situation est à l'origine de nombreux conflits fonciers dans la région.

La dégradation, par le manque d'entretien, du réseau routier (pistes et route nationale bitumée) est un handicap important pour le développement de la région. Les infrastructures socio-collectives restent en nombre insuffisant vu la forte densité actuelle de la population. Celles qui existent sont en état de dégradation avancée faute d'entretien.

Les aménagements et les infrastructures agricoles sont largement insuffisants et sont essentiellement le fait de quelques ONG locales de la région.

Les activités agricoles constituent l'essentiel de l'économie de la région. Ce sont :

- les cultures d'exportation (café, cacao, hévéa, etc.), privilégiées dans la région au détriment des cultures vivrières (riz, maïs, banane, manioc, etc.). On y trouve de grandes unités agro- industrielles notamment les sociétés SOGB, SACO, SIPEF-CI;
- l'exploitation forestière ;
- les cultures vivrières dont les producteurs, confrontés aux problèmes d'engrais, de semence et de pesticides, se contentent d'exploiter de petites superficies. Ce qui entraîne l'approvisionnement du marché de marché de San Pedro en produits vivriers et maraîchers à partir des villes environnantes.
- la pêche artisanale maritime largement dominée par les pêcheurs d'origine ghanéenne. Cependant, des associations de mareyeurs et mareyeuses relativement dynamiques jouent un rôle actif au niveau de la conservation et de la commercialisation du poisson. Une meilleure valorisation des opportunités (existence de box et d'un camion frigorifique) qu'offre le PASP améliorerait sensiblement leurs résultats financiers. En outre, le fumage organisé et amélioré des petits pélagiques faciliterait l'accès des communautés défavorisées au poisson.

En dépit des nombreuses potentialités de la région, le niveau de pauvreté reste élevé, soit 45,5% en 2008 contre 41,3 % en 2002. Cette situation est due à la guerre qui a occasionné de nombreux déplacements vers la ville de San Pedro et la baisse des productions agricoles. La guerre a également occasionné le déplacement de certains pêcheurs d'origine ghanéenne vers le Libéria et le Ghana et le ralentissement de nombreuses activités économiques.

1.2.2. Priorités de développement du Port de San Pedro

Le Port de San Pedro, premier port de la Côte d'Ivoire indépendante, est le fruit de la volonté du Gouvernement ivoirien, dès le début de la décennie 60, de réduire les disparités régionales en créant un pôle de développement au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Ce nouveau pôle devait promouvoir le développement de cette région et de celle de l'Ouest, toutes deux potentiellement riches (importantes ressources forestières, agricoles, minières, touristiques, etc.), à l'instar d'Abidjan et de son port qui ont catalysé le développement des régions du Sud et de l'Est du pays. Il avait également pour vocation de servir de port de transit pour les pays limitrophes sans littoral, notamment le Mali.

Pour ce faire, le Gouvernement avait lancé une vaste opération de développement intégré dite « Opération San Pedro » dont le pilotage avait été confié à une structure créée à cet effet, l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-ouest (ARSO). Cette opération comprenait:

- la construction d'un port en eau profonde ;
- la création d'une ville de 6 000 habitants ;
- la mise en place d'un réseau routier devant relier cet ensemble à l'arrière-pays.

Le Port, moteur de l'« Opération San Pedro » devait ainsi fournir à la Côte d'Ivoire indépendante une infrastructure à la mesure de ses besoins et de ses ambitions économiques.

Construit à partir de 1968, le port a été mis en service en mai 1971 et réalise aujourd'hui 10% du trafic maritime de la Côte d'Ivoire. Sa création a permis l'émergence d'une ville nouvelle qui compte actuellement 180 000 habitants. Son arrière -pays a connu le développement de vastes plantations agricoles, l'implantation d'unités agro-industrielles (palmier à huile, hévéa, cacao, café) et de scieries pour la transformation du bois.

Le Port Autonome de San Pedro, Société d'Etat en charge de la gestion du Port de San Pedro, contribue à 17% aux recettes douanières de l'État. Au regard de son importance économique, l'autorité portuaire s'est assigné, en 2002, une nouvelle mission de "faire du port de San Pedro, un port moderne, outil de développement de la Côte d'Ivoire et moteur de l'intégration sous-régionale".

Trois (3) axes stratégiques découlent de cette mission :

1. la consolidation de la création de valeur;
2. l'accroissement de la compétitivité du port;
3. la transformation du port de San Pedro en un pôle de développement durable.

Cette vision de l'autorité portuaire devra intégrer davantage la problématique de la durabilité du développement. L'autorité portuaire devra également poursuivre son implication dans les actions de développement de son hinterland, tant il est vrai que l'une des principales composantes de la prospérité d'un port est la puissance économique de son arrière-pays en tant qu'espace économique qui alimente son trafic.

2. LOGIQUE

2.1. Problèmes à résoudre

2.1.1. Le chômage urbain et rural

La ville de San Pedro connaît une croissance démographique exponentielle. Les déplacements des populations vers la ville et la région de San Pedro sont motivés par l'exploitation agricole et par les perspectives de trouver un emploi dans le secteur portuaire et maritime ainsi que dans les entreprises agro-industrielles. L'industrie touristique a commencé à prospérer mais la guerre en a freiné l'élan. Certaines unités ont dû fermer ou ralentir leurs activités. En outre, le repli des investissements publics consécutifs aux difficultés financières de l'Etat a largement compromis les opportunités de création d'emplois urbains.

Au niveau rural, on assiste à un niveau de chômage élevé malgré les nombreuses potentialités agricoles de la région.

Les jeunes et les femmes qui pourraient être encouragés au maraîchage en milieu rural, sont très souvent confrontés au problème d'accessibilité à la terre. La gestion foncière est multiple avec (i) les cessions intracommunautaires : le premier occupant étant propriétaire et chef de terre cède progressivement des parcelles à son lignage, (ii) les cessions extracommunautaires : la cession traditionnelle des terres aux allogènes et allochtones repose sur les quatre modalités suivantes : les dons, les ventes, la cession contre retour de service et la location et (iii) la cession des terres à l'agro industrie sous l'impulsion de l'Etat à partir des années 70. Mais dans ce cas, les populations autochtones considèrent parfois que ces terres occupées demeurent leur propriété.

2.1.2. La flambée des prix des denrées alimentaires.

En 2008, l'environnement international a été particulièrement marqué par les cours des denrées alimentaires à des niveaux très élevés, avec une augmentation de 45 % au cours des neuf premiers mois, atteignant un niveau jamais atteint depuis plus de 30 ans, du fait des problèmes de production liés aux changements climatiques, des niveaux très bas des stocks mondiaux et de spéculation.

Parallèlement à cette augmentation des prix des denrées alimentaires, les prix des facteurs de production ont fortement progressé sur le marché international. Les prix des intrants, des produits de grande consommation (riz, farine, lait, sucre) ont progressé de 8 à 24% entre janvier 2007 et janvier 2008.

Bien que des institutions spécialisées prévoient une baisse des prix des denrées alimentaires, ceux-ci pourraient se stabiliser à un niveau élevé au cours des prochaines années.

Cette situation qui fragilise les ménages à très faibles revenus (environ 30% de la population) constitue pourtant une opportunité d'investissements pour nos populations. Elle a pour effets positifs d'accroître la rentabilité des investissements dans les cultures vivrières.

2.1.3. L'insécurité alimentaire et niveau de pauvreté

Selon une étude réalisée par le PAM et la FAO en 2006, en zone rurale, sur l'évaluation approfondie de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire dans dix régions du pays, 9% des ménages de l'échantillon sont en insécurité alimentaire.

En effet, la production vivrière ivoirienne connaît malheureusement des contraintes agronomiques importantes, qui pourraient compromettre l'autosuffisance pour certaines cultures (plantes à racines et tubercules et protéagineuses) et accroître le déficit de production pour d'autres (riz, maïs).

Dans la région du Bas Sassandra, les potentialités de production vivrière sont sous exploitées, avec l'existence de nombreux bas fonds et un climat propice à deux saisons de pluies.

Par ailleurs, le niveau de pauvreté des ménages reste élevé, soit 38 % en 2002 contre 48,9% en 2008. Cette situation de pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain, avec un taux de 62,45% en 2008 contre 49% en 2002.

Au niveau de la région, le niveau de pauvreté est estimé à 45,5% en 2008, en deçà de la moyenne nationale. Toutefois, la guerre a occasionné de nombreux déplacements vers la ville de San Pedro, la baisse des productions agricoles et la vulnérabilité de nombreux ménages.

2.1.4. La désorganisation des services publics

La crise que traverse la Côte d' Ivoire depuis 2002 a entravé l'exécution des politiques ou stratégies nationales de développement rural. C'est le cas de tous les projets qui sont tous en fin d'exécution et l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER) qui fonctionnent au niveau minimum.

L'exécution du présent programme permettra de reprendre des investissements de création de richesse dans la région, venant en appui des interventions de l'Etat et des collectivités décentralisées.

2.1.5. Les difficultés d'accès aux services de base

Le faible niveau des investissements publics et les difficultés de trésorerie de l'Etat ont conduit à la réduction des budgets de fonctionnement et de maintenance des services publics. De plus, la forte concentration des populations et l'excessive utilisation des infrastructures en accélèrent la détérioration. On assiste à une diminution des capacités d'offre de services publics. Il en résulte une augmentation de la proportion de la population qui accèdent difficilement aux services de base tant en ville qu'en milieu rural.

2.1.6. Le manque d'entretien des pistes rurales et des routes

Le réseau routier ivoirien composé de 75.560 km de routes en terre et de 6.510 km de routes bitumées représente 50% du réseau de l'UEMOA.

Les difficultés économiques et sociales de ces dernières années n'ont pas permis la prise en compte de l'entretien de ce réseau dense dont 90% a atteint sa durée de vie (plus de 15 ans d'existence) et qui demande beaucoup de moyens techniques et financiers. Les dernières évaluations ont permis d'estimer les besoins de financement d'un vaste programme triennal de réhabilitation des routes à une enveloppe de 260 Milliards de FCFA pour l'ensemble du réseau revêtu et à environ 130 milliards pour le réseau de routes en terre ayant un trafic moyen journalier supérieur à 50 véhicules/jour. Ce manque d'entretien des pistes rurales et des routes et l'enclavement des zones de production constituent une contrainte à l'évacuation et la commercialisation des productions agricoles.

Le réseau routier de la région du Bas-Sassandra comprend 7 251 km de routes en terre et 471 km de routes bitumées. Si on considère le réseau de routes en terre (922 km) ayant un Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) > 50 véhicules/jour, le besoin de financement pour des travaux mécanisés d'un programme triennal pour la région du bas Sassandra s'élève à 14 milliards FCFA. L'utilisation de la méthode à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) ainsi qu'une sélection rigoureuse des itinéraires à traiter dans le cadre du projet réduiraient considérablement ces montants.

2.1.7. Les difficultés liées aux cultures vivrières et pérennes

Les systèmes de production vivrière pratiqués par les petits exploitants sont fondés sur la culture manuelle, extensive et itinérante, aux rendements faibles. Les variations climatiques sont très apparentes au point de perturber la saison culturale. Le secteur des productions vivrières est confronté à divers problèmes notamment:

- l'insuffisance de l'encadrement des producteurs ;
- les difficultés d'accès aux semences ;
- le problème d'acquisition des intrants lié à l'insuffisance de financement dans le secteur;
- l'insuffisance des infrastructures de stockage, de transformation et de conservation des produits;
- la non maîtrise de l'eau ; l'existence du fleuve Sassandra, long de 650 km pour un bassin de 75 000 km², constitue pourtant un atout pour le développement de l'irrigation au niveau de la région.

Les cultures pérennes, comme l'hévéa, attirent actuellement de nombreux jeunes et femmes à cause de la montée des cours du caoutchouc et de la rentabilité de la culture. Cependant, les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés dans la mise en place de ces cultures pérennes dues à :

- l'absence au plan local de dispositif de formation et d'appui conseil aux exploitants en dehors de ceux apportés par des sociétés privées ;
- le coût élevé des plants d'hévéa et les difficultés de faire les greffages ;
- le coût des travaux de mise en place de la culture et des difficultés à mobiliser une main d'œuvre familiale ;
- l'enclavement des plantations villageoises ;
- les difficultés de subsistance rencontrées par de jeunes exploitants avant les premières récoltes. Une association avec les cultures vivrières tels que le maïs, le riz et maraichers permettent de surmonter les périodes de difficultés.

2.1.8. Les difficultés liées au secteur des productions animales, de la pêche et de la pisciculture

En ce qui concerne les productions animales, le taux de couverture des besoins par la production nationale est de 43 % pour les viandes et abats, de 11 % pour le lait et les produits laitiers et de 30% pour les ressources halieutiques. Les programmes de développement de l'élevage des animaux domestiques et des poissons pour combler ces déficits, ont été estompés du fait également de la guerre et la production nationale de produits animaux enregistre une régression drastique. La région de San Pedro n'est pas en reste. Les productions animales y sont très peu développées. L'approvisionnement de la ville est assuré par les villes environnantes.

Dans le domaine de la pêche et la pisciculture, la région recèle de grandes potentialités d'emplois pour les jeunes et les femmes. Toutefois, les jeunes autochtones s'intéressent peu à ce secteur d'activités pourvoyeur d'emplois. Les facteurs de blocages sont :

- l'absence de dispositif de formation et d'appui conseil aux pêcheurs. Le secteur est majoritairement tenu par les étrangers, difficile à intégrer par les jeunes autochtones ;
- l'absence d'organisation de jeunes qui s'intéressent à la pêche ;
- le coût élevé des équipements professionnels et le manque de moyens pour s'en procurer ;
- l'enclavement des sites de pêche et l'absence totale d'aménagements des sites de débarquement des produits de pêche ;
- le traitement traditionnel des produits de la pêche (fumage, séchage et autres types de transformation).
- l'insuffisance de la production de glace et vétusté du camion frigorifique ;

2.1.9. La dégradation des forêts

La guerre a occasionné une forte infiltration des forêts classées de la région, d'une superficie de 661 381 ha, engendrant un niveau de dégradation de plus de 50%, bien que des enclaves, d'une superficie de 68 000 ha soient constituées par la SODEFOR et mises à la disposition des populations dans ces forêts classées. Ces enclaves représentent plus de 10% de l'ensemble des superficies.

2.2. Parties prenantes et bénéficiaires du projet

Le programme, initié par le Port Autonome de San Pedro, est élaboré et mis en œuvre avec l'appui financier des partenaires au développement et la participation des structures locales d'encadrement.

Le Port Autonome de San Pedro (PASP) est une société d'Etat créée par Décret N° 95-818 du 29 septembre 1995 avec un capital de deux (02) milliards de FCFA. Le PASP est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé des Infrastructures Economiques et sous la tutelle financière du Ministère chargé de l'Economie et des Finances. Il a la charge de l'ensemble des fonctions portuaires, y compris les opérations d'exploitation, de services aux navires, de l'entretien, du renouvellement et de l'extension des infrastructures. Toutefois, depuis la création du Port, la plupart des opérations d'exploitation sont assurées par le secteur privé ; l'externalisation des fonctions de pilotage et de remorquage des navires fait du Port Autonome de San Pedro une organisation de type "port propriétaire foncier".

Les partenaires du programme sont :

- la Banque Régionale de Solidarité Côte d'Ivoire (BRS CI): elle est une filiale du Groupe BRS dont la mission fondamentale est de contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers les financements de microprojets au profit de la population.
- le Fonds d'Entretien Routier (FER) : il est né de la réforme du secteur routier en 2001 et investi de la mission de mobilisation des ressources à l'entretien routier ;
- le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole créé en 2003 a pour vision est de contribuer au développement d'une agriculture ivoirienne durable et compétitive, à travers la mobilisation de ressources pour le financement de programmes de recherche appliquée, de conseil/vulgarisation, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles ;

- les structures décentralisées (Conseil Général et mairie)

Les bénéficiaires directs du programme sont les jeunes, les femmes et leurs organisations, les associations et coopératives de producteurs, les Organisations non Gouvernementales (ONGs) dont :

- les groupements et associations de jeunes ;
- les coopératives des producteurs ;
- les associations et groupements de femmes ;
- les structures d'encadrement et de vulgarisation agricole ;
- les ONG et les structures d'appui aux producteurs ;
- les structures de microcrédits.

La mise en œuvre du projet se fera sous la coordination technique et opérationnelle de la FAO, en partenariat avec le Port de San Pedro, la Banque Régionale de Solidarité Côte d'Ivoire, le Fonds d'Entretien Routier et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole et les structures locales d'encadrement, avec la participation des bénéficiaires

2.3. Justification du projet.

La situation que vit la Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, a perturbé les activités économiques du pays différemment selon les zones. Le bilan des préjudices enregistrés s'établit à plusieurs niveaux :

- au niveau des ressources humaines du secteur agricole, il se mesure en perte de vies humaines, en déplacement massif des populations vers les zones sous contrôle gouvernemental particulièrement vers le département de San Pedro occasionnant des traumatismes et l'abandon de biens (équipements, exploitations et économies acquis sur plusieurs années) ;
- au niveau des villes, un accroissement du chômage touchant plus les jeunes et les femmes et une pression plus forte sur les revenus des actifs.

Le Bas-Sassandra a enregistré un nombre important de déplacés internes et de retournés qui ont contribué à accroître la population dans les bidonvilles et le chômage des jeunes.

Au niveau des atouts, le département de San Pedro dispose des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels par les potentialités de productions locales suffisantes et de main d'œuvre disponible. En effet, la région du Bas-Sassandra dont dépend le département de San Pedro dispose de :

- i. un capital humain composé des jeunes et des femmes dont la plupart sont valides et disponibles pour des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- ii. des terres riches et bas fonds exploitables en quantité importante ;
- iii. une agglomération, San Pedro, en plein essor économique et qui constitue un marché rémunérateur pour l'écoulement des productions.

Vu la situation ci-dessus décrite et l'urgence de la relance de l'économie régionale pour le bien-être des populations, le Port Autonome de San Pedro et ses partenaires entendent apporter un soutien aux populations du département et de toute la région du Bas Sassandra à

travers la mise en œuvre d'un programme de réduction de la pauvreté élaboré en partenariat avec la FAO. Cette action s'inscrit parfaitement dans la vision de l'Autorité Portuaire de San Pedro de servir d'outil de développement durable par l'impulsion des actions de réduction de la pauvreté des couches les plus vulnérables (femmes et jeunes) de la région du Bas – Sassandra.

2.4. Avantages comparatifs de la FAO

Les expériences récentes en matière de gestion de projets ont montré que les agences du système des Nations Unies ont joué un rôle crucial dans la réalisation de programmes de lutte contre la pauvreté.

Leurs prestations ont facilité la réhabilitation des services administratifs, la relance des activités minimales de production et l'acquisition des équipements dans la Zone CNO.

La FAO a exécuté un vaste programme de soutien agricole aux ménages les plus vulnérables (distribution d'intrants, renforcement des capacités des bénéficiaires et une campagne de vaccination du bétail) financé sur fonds propres à travers son Programme de Coopération Technique ou par l'Union Européenne, les Etats-Unis, la Belgique et la Suède. Elle exécute en même temps des projets d'appui institutionnel au secteur semencier national (TCP/IVC/3102D), à l'élaboration de la stratégie de développement agricole et subventionne des microprojets pour des groupements de femmes et de jeunes en milieu rural.

La FAO dispose également d'un réseau d'expertise au niveau sous -régional et international auquel il peut être fait appel pour un appui technique en cas de besoin.

3. CADRE DU PROJET

3.1. Impact socio-économique du projet.

Le projet vise à contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans le milieu des jeunes et des femmes de la région du Bas Sassandra.

La réalisation de ce programme de réduction de la pauvreté par des actions directes d'investissements pour accroître les capacités de production de la région, de valorisation des potentialités existantes ainsi que le renforcement des capacités des groupements et associations de producteurs, des femmes et des jeunes, contribuera à la création de plusieurs emplois réguliers. Le projet aura une incidence directe sur la création d'emplois et l'amélioration des revenus des jeunes et des femmes dans la région. De plus, les revenus tirés de la production, de la transformation et de la commercialisation par les bénéficiaires induiront de nouvelles habitudes de consommation portées sur les produits de qualité.

Un accroissement de la demande en produits agricoles et industriels favorisera la prolifération de petites activités de la part des riverains, notamment d'activités commerciales dans lesquelles les femmes et les jeunes exercent principalement (restauration, coiffure, crèches, échoppes, cafétérias, boutiques etc.). Cet accroissement d'activités économiques dans la région va générer de nouveaux revenus fiscaux (Etat et commune) et aussi le Port Autonome de San Pedro qui verra accroître son volume de trafic.

Les activités de formation ainsi que la redynamisation du centre de formation agricole contribueront à infléchir l'approvisionnement en produits alimentaires des marchés de San Pedro à partir d'autres régions du pays. Compte tenu des potentialités agricoles de la région

du Bas Sassandra, le projet contribuera à faire de cette région une zone d'exportation préférentielle d'approvisionnement en produits alimentaires vers d'autres régions.

Au niveau du genre, à travers le renforcement des capacités des groupements (à majorité féminine), le projet aura également des effets positifs directs sur les conditions de vie des femmes et des jeunes qui sont les plus touchés par le chômage et l'exclusion sociale.

3.2. Résultats et activités

Les différents projets qui seront réalisés dans le cadre de ce programme contribueront durablement à la réduction de la pauvreté dans la région du Sud- Ouest.

La mise en œuvre du programme permettra donc d'accroître les revenus des jeunes et des femmes bénéficiaires et leur autonomisation.

3.2.1. Produit 1 : les productions agricoles, animales et halieutiques sont soutenues

a) Productions agricoles

- Productions rizicoles : un appui à la création de 680 ha de parcelles rizicoles dont 450 pour 100 paysans allogènes et 230 ha pour 23 villages soit 10 ha par village. L'appui consistera à distribuer du petit matériel agricole, des semences, des engrais et pesticides.
- Productions de maïs : Un appui à la création de 100 ha pour la cité agricole par la fourniture de semences de maïs, d'engrais et de petits matériels agricoles.
- Production de manioc : un appui aux groupements de femmes de 23 villages communaux par la fourniture de boutures et semences pour la création de 3 ha par villages soit une superficie total de 69 ha ;
- Productions maraichères : L'appui à la création de 46 ha de cultures maraichères pour les 23 villages communaux à raison de 2 ha par village ;
- Hévéaculture : la création d'une pépinière annuelle de 230 ha par an et un appui à l'installation de 10 jeunes par villages et par an à raison d'un ha par jeune ;
- Production de semences : un appui à la production de semence sera apporté aux groupements producteurs de semences.

b) Productions animales

- Productions avicoles : (i) la création de 4 unités de 1 000 pondeuses et de 1 000 poulets de chair par bande au bénéfice des groupements féminins (ii) la création de 10 élevages de 1 000 pondeuses dans les villages communaux les plus proches à 10 jeunes ayant bénéficié d'un ha d'hévéa ;
- Productions porcines : la création de 04 unités pilotes (1 verra et 05 truies / unité) au bénéfice des groupements féminins ;
- Productions cunicoles : la création de 4 unités cunicoles de 1 lapin et 3 lapines au bénéfice de groupements de jeunes.

c) Pêche et pisciculture :

- l'aménagement du site de débarquement des produits de la pêche ;
- le renouvellement et acquisition des équipements professionnels de pêche (filets, pirogues et moteurs) ;
- l'acquisition d'un nouveau camion frigorifique ;
- l'acquisition de glacières pour la conservation du poisson;
- l'extension de la capacité de production de glace de la chambre froide 18T/jour ;
- l'empoissonnement de deux étangs piscicoles périurbains
- l'appui au désenclavement des sites de pêche.

3.2.2. Produit 2 : les capacités techniques et opérationnelles des groupements sont renforcées à la commercialisation des produits

Dans le cadre de ce programme, il est indispensable de renforcer les capacités techniques des producteurs et leurs groupements pour la valorisation et la commercialisation de l'ensemble des productions agricoles et d'élevage afin d'améliorer les revenus et de pérenniser les activités des projets à mettre en œuvre.

Des places et magasins de stockages seront mis à la disposition de ces coopératives sur le marché local afin de réduire les intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. Ces dispositions aideront les coopératives à se positionner sur les marchés.

Ainsi, l'appui portera sur :

- la création d'un centre de conditionnement des œufs pour le groupement des producteurs avicoles de la région ;
- l'appui à la création de groupements de producteurs de porcs et la mise à leur disposition d'une aire d'abattage de porcs ;
- la réhabilitation des infrastructures de production (infrastructures d'eau, autres infrastructures de production)
- l'appui aux groupements agricoles par l'équipement de 3 groupements de femmes en broyeuses de manioc, du groupement de producteurs de riz en décortiqueuses associé à un magasin de stockage et d'un mini silo de 2 tonnes pour le groupement de producteurs de maïs ;
- la formation des producteurs à l'entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures de production ;
- la construction de 3 fumoirs améliorés pour 3 groupements de femmes et leur équipement en 3 caisses isothermes pour la conservation des productions ;
- la mise à disposition de fonds de roulement aux groupements pour une meilleure commercialisation des produits (agricoles, animaux).

- l'aménagement de places de vente et de magasins de stockages sur le marché ;
- la recherche de débouchés à travers des campagnes d'informations sur la qualité des produits et un programme de valorisation de la qualité des produits issus de la région ;
- la signature de conventions avec les radios locales pour une meilleure promotion des produits
- la mise à disposition de fonds de roulement pour la commercialisation du poisson ;
- la formation de 50 jeunes autochtones en pêche artisanale (pêche lagunaire, maritime et continentale) et des groupements de femmes aux méthodes de fumage moderne ;

3.2.3. Produit 3 : les capacités organisationnelles des groupements bénéficiaires sont renforcées

Les besoins de formation, de structuration et d'accompagnement (gestion coopérative, alphabétisation fonctionnelle, comptabilité simplifiée, information sur les marchés, techniques de commercialisation, hygiène et sécurité sanitaire des aliments, etc.) sont devenus une urgence. Il est à rappeler que la région du Bas Sassandra est la 3^{ème} région du pays à faible taux de scolarisation des filles. Les activités à réaliser porteront sur:

- l'organisation des producteurs en groupements et coopératives
- l'appui à l'organisation et à la structuration des communautés de pêche et renforcement des capacités en gestion coopérative ;
- la formation en hygiène et sécurité alimentaire pour les groupements et les transformateurs de produits animaux (lait, poissons, bouchers) ;
- la formation des producteurs sur les itinéraires techniques de production (production agricole, production animale, pêche et pisciculture) ;
- l'appui –conseil des différentes activités de production ;
- la formation en gestion de la qualité sanitaire des produits mis sur le marché ;
- renforcement des capacités en gestion coopérative des groupements, associations et coopératives (aviculteurs, maraîchers, éleveurs de porcs, productrice de manioc etc.) ;

3.2.4. Produits 4 : la réhabilitation des routes est assurée

La dégradation très avancée du réseau routier de la zone du projet requiert une approche plus globale qui prenne en compte des aspects d'ordre techniques et organisationnels pour arriver à bout de cette situation accentuée par la crise que traverse le pays.

Dans le cadre du présent programme pilote, il est envisagé la réhabilitation des pistes rurales et des routes d'accès aux zones de production en vue de faciliter l'écoulement des produits.

Les travaux de réhabilitation couvriront une distance 255 km de route. La méthode HIMO permet d'employer une main d'œuvre à moindre coût. Cette méthode sera utilisée afin de

réduire les coûts d'entretien, de responsabiliser les populations riveraines et utilisatrices de ces pistes et de leur apporter des revenus substantiels à ces populations vivant dans des situations de précarité. Aussi, les bénéficiaires du programme dont les coopératives, les associations de femmes et de jeunes contribueront-ils à la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne de l'entretien routier de la zone du programme.

3.2.5. Produit 5 : la réhabilitation des forêts classées est appuyée

La réhabilitation de forêts nécessitant beaucoup de moyens, le programme envisage de se limiter aux forêts dégradées de deux enclaves par le développement de la conscience environnementale des populations riveraines en initiant des projets pilotes de reboisement qui prennent en compte les intérêts des communautés.

3.2.6. Produit 6 : les capacités des institutions sociales sont renforcées

Le Port Autonome de San Pedro, en appuyant les institutions de formation publique par des offres de matériel informatique réformé mais de qualité suffisante pour être utilisé, apportera une contribution notable à l'entrée des jeunes de la région dans le monde des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, les manifestations socioculturelles offrent les opportunités de contacts physiques entre le PASP et la population notamment la jeunesse. Soutenir les initiatives de promotion de l'excellence à l'école et de cohésion sociale à travers les activités socioculturelles améliorera l'image du PASP. Ainsi, les projets ci-dessous ont été retenus :

- l'appui à la prise en charge de la petite enfance (volet OEV et nutrition) ;
- l'appui à la création d'AGR notamment le commerce de vivrier, la couture en faveur des jeunes filles déscolarisées ;
- un appui technique sera apporté à la mise en œuvre du programme à travers la réalisation d'études préliminaires ;
- l'appui à la lutte contre le VIH SIDA (dans le milieu des jeunes, des pêcheurs et dockers) ;
- l'appui à la création de cybercafé pour la jeunesse communale et appui à la documentation et internet dans 3 lycées de la ville ;
- l'appui au développement du sport dans la région avec un appui financier à l'organisation de compétitions sportives ou l'appui à la création d'un club omnisport en collaboration avec la région et la commune.

3.3 Durabilité du projet

La mise en œuvre du projet aura des effets bénéfiques sur la création d'emplois et l'amélioration des revenus dans la région en raison de l'encadrement des productions agricoles, des travaux d'exploitation des bas fonds et des points d'eau.

La formation aux itinéraires techniques de culture, à l'organisation et au fonctionnement des groupements pour une meilleure commercialisation des produits, la mise en place d'outils de financement adaptés sont des éléments concrets qui participent activement à la réduction de la pauvreté des populations.

Cette réduction de la pauvreté dans la région constitue une garantie de la poursuite des politiques de réconciliation, d'amélioration des conditions de vie dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement rural, de la protection sociale et de gestion des conflits entre les différents peuples vivant dans la région au-delà de la durée du projet. La réalisation des différents projets contribuera aux efforts de réduction de la pauvreté et de renforcement des capacités des populations à se prendre en charge dans un cadre politique et sécuritaire pacifié.

Les associations et les groupements de producteurs dont les capacités seront renforcées, verront s'accroître leurs niveaux de compétences, ce qui non seulement leur permettra de maintenir leurs volumes d'activités, mais également de les augmenter.

3.4 Risques et hypothèses

Le risque majeur relatif à la mise en œuvre du projet et à la pérennité de ses réalisations relève de l'adhésion des populations à la nouvelle politique régionale d'accroissement des productions et à la stabilité politique et sociale du pays. Ce risque est une donnée tant exogène qu'endogène au projet. Du point de vue exogène, le risque est lié à la mise en œuvre de l'APO et surtout la tenue effective des engagements politiques pris dans les domaines de la réconciliation nationale, l'identification, le foncier rural et la tenue des élections générales.

Les mesures de mitigation de la dimension endogène de ce risque portent sur le changement de mentalité induit par les formations à la prise en charge du développement de la région par les populations, la culture de paix et de cohabitation pacifique intégrées dans les divers programmes de formation offertes dans le cadre du projet, et le renforcement de la cohésion sociale grâce à la collaboration des communautés autour de projets communs aussi soutenus par le projet.

4. DISPOSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION

4.1. Cadre Institutionnel et Coordination

Pour assurer la mise en œuvre du programme, il sera créé un Comité Technique de Suivi opérationnel qui est un instrument technique de concertation intégrant toutes les structures locales (Préfets, Conseil Général, Commune, Port Autonome de San Pedro, ANADER, Directions régionales des Ministères concernés par le programme, Représentants des coopératives et bien d'autres acteurs du secteur privé), la BRS, le FIRCA, le FER.

Ce Comité est chargé notamment de :

- i) veiller au respect des plans de travail et à l'exécution du budget des projets du programme ;
- ii) suivre la mise en œuvre du programme et proposer éventuellement une réorientation des activités du programme ;
- iii) assurer le suivi- évaluation des projets du programme et la cohérence de ce programme par rapport au document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), aux plans national et local comme l'UNDAF 2009-2013.

Pour la bonne exécution du programme, les autorités préfectorales et locales s'assureront de la mise en place effective du Comité Technique de Suivi. Elles devront s'impliquer et faciliter l'exécution du programme.

La coordination du programme financé par le PASP et d'autres partenaires au développement sera assurée par une équipe de trois 3 personnes recrutées par la FAO, le PASP et les autres partenaires membres du comité technique.

4.2. Stratégie et méthodologie

L'exécution des activités susmentionnées est confiée à la FAO qui assumera la fonction d'agence fiduciaire et d'exécution. Elle se chargera de :

- l'élaboration du budget et du programme d'exécution annuel des activités ;
- du recrutement du personnel du projet (équipe de coordination et consultants) avec l'appui du PASP ;
- la mise en place des prêts

S'agissant de la formation, des équipements et autres fournitures, la FAO en relation avec le PASP, la BRS CI et les autres partenaires au développement assurera :

- la publication des appels d'offres ;
- la sélection des fournisseurs et des cabinets ;
- la commande, l'acquisition des équipements, les fournitures et leurs livraisons aux bénéficiaires ;
- la participation à l'identification et la sélection des bénéficiaires.
- la réalisation des études pour l'évaluation des travaux en vue de l'élaboration du cahier des charges pour les constructions, la publication des appels d'offres, la sélection des soumissionnaires et la signature des contrats de réalisation des travaux; le suivi et l'évaluation des travaux.

Par ailleurs, la FAO tiendra à jour la comptabilité des engagements pris dans le cadre du Programme et participera aux différentes évaluations dudit programme. Elle mettra en place une commission de passation des marchés dont la composition reflètera les différents intérêts dans le programme. Les différents projets seront exécutés conformément au plan de travail détaillé et au calendrier d'exécution élaborés par le PASP, la FAO et tous les autres partenaires ;

4.3. Contribution des bénéficiaires du programme

Les bénéficiaires du programme, les groupements et coopératives de jeunes et de femmes, contribueront au financement des activités du programme. Cette contribution est évaluée 49 116 536 F CFA, soit environ 2,45% du coût total du programme.

4.4. Schéma de financement

L'ensemble des activités de formation et d'encadrement des groupements et coopératives seront financées sous forme de subventions. Des subventions seront également accordées à certaines dépenses d'investissements en appui à la production et à la commercialisation des produits. Enfin, le programme prévoit accordé des subventions aux personnes les plus vulnérables qui ne peuvent avoir l'apport personnel.

Les activités de production et les fonds de roulement seront financés à travers des microcrédits qui seront octroyés aux bénéficiaires.

ACTIVITES/ INFRASTRUCTURES	TYPE DE FINANCEMENT		APPORT PROMOTEUR
	SUBVENTION	CREDIT	
Aménagements, petite irrigation, étables, magasin, fermes et autres constructions, piste rurale, forêt	100%		main d'œuvre
Intrants agricoles (engrais, pesticides) et zootechniques (animaux), équipement d'élevage et de pêche (pirogues, filets, glacières, etc.)	50 %		main d'œuvre
Autres équipements mécaniques et infrastructures (motoculteur, motopompe, chambre froide, camion frigorifique)		100%	main d'œuvre
Fonds de roulement		100%	main d'œuvre
Formations et d'encadrement	100%		main d'œuvre
TOTAL (en FCFA)	1 790 691 672	283 698 000	

Le coût total du programme est évalué à **2 074 389 672 FCFA** dont **1 790 691 672 FCFA** de subvention et **283 698 000** à financer sous forme de microcrédit. Les contributions exprimées des différents partenaires se présentent comme suit :

- Contribution du PASP : La contribution attendue de la Communauté portuaire de San Pedro est de cent millions de FCFA (100 000 000 FCFA) dont soixante dix millions de FCFA (70 000 000 FCFA) seront assurés par l'Autorité Portuaire de San Pedro.
- Contribution de la FAO : la FAO contribuera au financement du programme à travers un TCP ;
- Contribution du PNUD: à définir ;
- Contribution de l'ONUDI : à définir ;
- Contribution de l'UNFPA : à définir ;
- Contribution de la GTZ : à définir ;
- Contribution du FER : la contribution du FER est évaluée à cinq cent millions (500 000 000) FCFA ;
- Contribution de la BRS : la BRS CI financera les microprojets de productions à travers des emprunts bancaires évalués à 283 698 000 FCFA.
La coordination du programme après un accord de crédit sur la totalité de la dette s'emploiera à en placer tout ou partie des fonds auprès du partenaire bancaire du pool de financement qu'est la BRS CI. L'objectif étant d'arriver à un partage des risques et à un dédoublement du volume de l'enveloppe de financement.
- Contribution du FIRCA ; A définir

✓ **Structures des facilités**

En ce qui concerne la gestion des microcrédits, la BRS CI est identifiée comme institution financière pour la promotion de l'épargne et pour la mise en place d'un système de gestion des fonds de roulement dans le cadre de l'exécution de ce programme.

Les crédits sont contractés individuellement par les bénéficiaires organisés en groupements ou coopératives, à hauteur du montant prévu pour chaque projet. Ils seront mis en place par la BRS sur la base d'une convention spécifique, dont les modalités sont à définir :

La coordination ouvrira un compte dans les livres de la BRS, crédité du montant de sa participation au financement, et gagé au profit de la BRS. Ce compte de fonds affecté fonctionnera selon une convention.

Des comptes sont ouverts dans les livres de la BRS au profit des promoteurs et crédités du montant dont ils ont bénéficié. Les crédits sont ainsi mis en place par la BRS.

Pour éviter que les promoteurs aient une prise directe sur les flux financiers, un compte sera ouvert pour l'ensemble des bénéficiaires, dans les livres de la BRS, sur lequel est transférée, sur ordre des promoteurs, la totalité des sommes mises à disposition. Le GIE se charge de passer les commandes, d'encaisser les recettes, de payer les charges" d'exploitation et de répartir les bénéfices à ses membres, sur la base de leurs performances. Le remboursement se fait normalement à partir des comptes individuels

Les décaissements seront validés par la coordination.

Décaissements avant la mise en place des facilités

- Dès le bouclage du financement, les facilités n'étant pas encore mises en place, un crédit-relais peut être négocié et mis en place par la BRS, en faveur des bénéficiaires du programme. Le crédit-relais sera dénoué lorsque les facilités seront mise en place en faveur des promoteurs.
- Après la mise en place des facilités un transfert, majoré des intérêts inhérents, est fait en faveur de la BRS porteuse du crédit-relais, par les groupements et coopératives. Celui-ci est ainsi dénoué;

✓ **Remboursement du crédit**

Le projet bénéficiera d'un différé de 24 mois pour le remboursement. Le crédit sera ainsi remboursé mensuellement par les bénéficiaires selon les échéances comprenant la somme nécessaire au remboursement du capital et des intérêts conformément au tableau d'amortissement de la dette.

Le remboursement se fera par prélèvement sur les règlements mensuels effectués par les bénéficiaires, sur la base des ventes.

5. RAPPORTS ET EVALUATION

5.1. Suivi- évaluation interne

Le suivi évaluation interne sera réalisé grâce à la présence du PASP au niveau du Comité technique de suivi de ce programme.

La FAO dispose de sa propre unité de suivi qui fournira les informations sur l'exécution du programme. En conséquence, l'analyse des informations à ces divers niveaux permettra d'apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité de la mise en œuvre du programme ainsi que son impact.

5.2. Suivi évaluation externe

Les missions de supervision du PASP et la revue à mi-parcours constituent des mécanismes de suivi externe régulier. Une évaluation finale se tiendra à la fin du projet. Ces évaluations se feront avec la participation de la FAO.

5.3. Rapports

Toutes les missions ou formations organisées dans le cadre du programme feront l'objet d'un rapport d'exécution par la structure ou le consultant ayant réalisé l'activité. La FAO adressera des rapports trimestriels au Port Autonome de San Pedro (PASP). Elle soumettra également des rapports périodiques de mise en œuvre de façon trimestrielle et un rapport final au comité technique et au PASP.

6. BUDGET DETAILLE DU PROGRAMME (en FCFA)

ACTIVITES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
I- PRODUCTION VIVRIERE			380,742,560
<i>1.1. Production rizicole</i>			137,450,000
<i>a) Cité Agricole (450 ha)</i>			64,450,000
Semences (en kg)	22,500	680	15,300,000
Matériels agricoles (motoculteurs)	2	5,000,000	10,000,000
Engrais (NPK+Urée en kg)	135,000	290	39,150,000
<i>b) Villages communaux (500 ha dont 30 ha/village)</i>			146,000,000
Semences (en kg)	50,000	680	34,000,000
Petits matériels agricoles	1000	25,000	25,000,000
Engrais (en kg)	300,000	290	87,000,000
<i>1.2. Production de maïs/ Cité Agricole (200 ha)</i>			2,720,000
Semences (en kg)	4,000	680	2,720,000
Engrais (en Kg)	15,000	290	4,350,000
<i>1.3. Production de manioc</i>			3,883,260
Fourniture de boutures (tige de 80 ha)	115,942	30	3,478,260
Petits matériels agricoles	27	15,000	405,000
<i>1.4. Production maraîchère (100 ha)</i>			52,089,300
Semence de piment (en kg pour 40 ha)	21	158,000	3,318,000
Semence de gombo (en kg pour 25 ha)	126	9,500	1,197,000
Semence d'aubergine (35 ha)	9	58,000	522,000
Engrais (NPK 12 22 22 en kg)	10,870	290	3,152,300
Petit matériel agricole			13,900,000
Réhabilitation des infrastructures de production (infrastructures d'eau, autres infrastructures de production)			30,000,000

ACTIVITES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1.5. Appui aux groupements, à la transformation et commercialisation des productions			63,600,000
a-Structuration des groupements, formation des producteurs, suivi des activités	22	1,300,000	28,600,000
b- Transformation du riz			23,300,000
Magasins	2	1,400,000	2,800,000
micro rizérie	1	15,000,000	15,000,000
Balance de pesage	1	500,000	500,000
Fonds de roulement	1	5,000,000	5,000,000
c- Groupement Manioc			11,700,000
Construction local	3	600,000	1,800,000
Broyeur	3	2,500,000	7,500,000
Formation des producteurs à l'entretien et à la maintenance des équipements et des infrastructures de production ;	4	600,000	2,400,000
1.6. Appui à la production de semences	8	6,000,000	48,000,000
II- HEVEACULTURE (jeunes autochtones)			65,062,000
Pépinière pour 400 ha de culture (nombre de plants)	400	150,000	60,000,000
Sachets	800	15	12,000
Graine	500	500	250,000
Motopompe	1	1,800,000	1,800,000
Encadrement SAPH	2	1,500,000	3,000,000

ACTIVITES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
III- PRODUCTION ANIMALE (jeunes et femmes)			386 383,700
<i>3.1. Elevage de 2000 poulets de chaires</i>			<i>7,121,170</i>
Construction de poulailler et magasin de stockage	1	2,000,000	2,000,000
Confection de puits et alimentation du poulailler en eau	1	140,000	140,000
Matériels d'élevage	1	4,981,170	4,981,170
S/TOTAL 10 fermes de poulets de chair			71,211,700
<i>3.2. Elevage de 2000 pondeuses</i>			<i>10,321,170</i>
Construction de poulailler et magasin de stockage	1	4,000,000	4,000,000
Confection de puits et alimentation du poulailler en eau	1	140,000	140,000
Matériels d'élevage	1	6,181,170	6,181,170
SOUS TOTAL 20 FERMES PONDEUSES			206,423,400
<i>3.3. Elevage de porcs</i>			<i>8,448,460</i>
Construction d'un bâtiment d'élevage	1	2,500,000	2,500,000
Réalisation d'un puit artisanal	1	100,000	100,000
Acquisition d'un réservoir d'eau	1	100,000	100,000
Equipements d'élevage	1	160,000	160,000
Achat animaux (1 verrat, 5 truies, 10 porcelets)	16	76,875	1,230,000
Aliments et frais vétérinaires	1	4,358,460	4,358,460
SOUS TOTAL 10 FERMES PORCINES			84,484,600
<i>3.4 Elevages de lapins (1 mâle et 3 lapines)</i>			<i>-</i>
Bâtiments	4	500,000	2,000,000
Matériels (8 cages et petits matériels)	4	700,000	2,800,000
Animaux	16	4,000	64,000
Aliments /produits vétérinaires	4	500,000	2,000,000
SOUS TOTAL FERME AULACODES			6,864,000
3.5. Appui a la commercialisation des produits animaux			17,400,000
a- Structuration des groupements, formation et appui conseil des producteurs	3	1,300,000	3,900,000
b- Appuis à la coopérative avicole			
Centre de conditionnement d'œufs	1	3,500,000	3,500,000

ACTIVITES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Fonds de roulement à la coopérative	1	4,000,000	4,000,000
c- appui aux groupements producteurs de porcs			
aire d'abattage	1	2,000,000	2,000,000
matériels d'abattage et conditionnement viande	1	1,500,000	1,500,000
fonds de roulement à la coopérative des producteurs de porcs	1	2,500,000	2,500,000
IV. PECHE ET PISCICULTURE			168 755 00
4.1. Pêche			48,000,000
Appui à l'organisation /Renforcement capacités des coopératives de pêcheurs	1	11,000,000	11,000,000
Renforcement capacités 50 jeunes pêcheurs lacs Fahé	1	1,000,000	1,000,000
Équipements des pêcheurs (filets, pirogues et moteurs)	1	36,000,000	36,000,000
4.2. Pisciculture (jeunes)			5,000,000
Empoisonnement de deux étangs piscicoles périurbains	2	2,000,000	4,000,000
Encadrement et formation des pisciculteurs	1	1,000,000	1,000,000
4.3. Installation de fumoirs améliorés (groupements femmes.)			34,050,000
Equipements et matériel de construction	7	3,800,000	26,600,000
Fonds de roulement	7	850,000	5,950,000
Encadrement et formation du groupement	1	1,500,000	1,500,000
4.4. Commercialisation du poisson frais (grpt mareyeurs)			81,705,000
Renouvellement du camion frigorifique+ fonds de roulement	1	25,360,000	25,360,000
Fonds de roulement pour carburant	3	115,000	345,000
Fonds de roulement pour achat et commercialisation de poisson	1	11,500,000	11,500,000
Acquisition de 2 congélateurs, 10 glacières (pirogues)	1	5,500,000	5,500,000
Encadrement et formation de la coopérative des mareyeurs	1	1,000,000	1,000,000
Extension de la capacité de production de glace de la chambre froide	1	8,000,000	8,000,000

ACTIVITES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Aménagement site débarquement produits de pêche	1	30,000,000	30,000,000
V. PROMOTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS			9,020,000
Campagne d'information sur la qualité des produits	2	172,500	345,000
Signatures de convention avec la radio locale (nbre passages à la radio)	45	15,000	675,000
Aménagement de points de vente et construction de magasins de stockage	4	2,000,000	8,000,000
VI. REHABILITATION DES ROUTES			500,000,000
Réhabilitation de 255 km de route	255		500,000,000
VII. REHABILITATION 1000 ha FORETS CLASSEES			95,000,000
Reboisement enclaves basse densité (ha)	500	120,000	60,000,000
Reboisement enclaves hausse densité (ha)	500	70,000	35,000,000
VIII - AUTRES APPUIS			118,950,000
Appui cybercafé communale	1	9,000,000	9,000,000
Création de centres de documentation et internet (3 lycées) (3 Photocop +3 micro et accessoires + 3 connection net)	3	10,650,000	31,950,000
Appui à la jeunesse communale pour permis de conduire	500	70,000	35,000,000
Appui à la réalisation d'études préliminaires	1	8,000,000	8,000,000
Appui aux instituts d'encadrement de jeunes filles (mach à coudre)	100	250,000	25,000,000
Appui aux jeunes filles mères (kit alimentation enfant)	100	50,000	5,000,000
Sensibilisation lutte contre le SIDA	1	5,000,000	5,000,000
IX. GESTION DU PROGRAMME			350,476,412
Coordination	1	94,000,000	94,000,000
Evaluation (3 ans)	3	4,000,000	12,000,000
Divers	1	73,196,530	73,196,530
Frais de gestion	1	171,279,881	171,279,881
COUT TOTAL DU PROGRAMME PILOTE			2,074,389,672